L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 9 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

ECOLE du jour et du soir de Chas. Caron, No 117 rue d'Orléans. Cours commercial, Leçons d'Anglais à bon marché. 1er j.n. 1 sem.

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, haute sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 78 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 29 nov-

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune mécanicien-serrurier cherche une place. S'adresser 12 rue St-Pierre. 8janv—2f

ON DEMANDE.

ON demande—Une bonne d'enfant capable et recommandée, pour prendre charge d'une fillette de deux ans. S'adresser rue Ste-Anne, No 143. 7janv—7f

ON demande—Une gardienne française ou allemande, avec bonnes recommandations. S'adresser avenue St-Charles, No 1,026. 6 janv—5f

PAR LE CONSTABLE.

F. W. Sherer vs. Salvador Amelie et Joseph Orlando.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 12,236—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. H. Marr, Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure des rues Ursulines et Nord Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 9 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu et fonds de groceries des défendeurs, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 9 janv—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,444—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Forstall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 janv—6 8 12

Succession de William F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,767—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de William F. Higgins, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6janv—3 8 12

Succession de Henri Larquie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,780—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre St-Raymond, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 jan—7 12 16

Succession de Mme Mary Collins, femme de Philip Bazart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,848—Division B.—Attendu que James Collins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Collins, femme de Philip Bazart, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 jan—7 12 16

Succession de Max Stein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,804—Division D—Attendu que William J. Behan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Max Stein, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
6 janv—6 11 15

Succession de H. A. Bourgeois.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,802—Division D.—Attendu que Mme Aimée C. Bourgeois a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. A. Bourgeois, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de Pierre George Rousseau

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,799—Division A.—Attendu que Herman Kahle, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre George Rousseau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 janv—3 8 12

Succession de Charles E. Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,766.—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hopkins, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er janv—1 6 10

Succession de John Langles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,541—Division C.—Attendu que Mme Pauline Costa, veuve de John Langles, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu John Langles, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 déc—31—4 9 janv

Succession de Bridget Lennon, veuve de James M. Curley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,781.—Division E—Attendu que Thomas James Curley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Bridget Lennon, veuve de James M. Curley, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er janv—1 6 10

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 647—Division A—James Tierney vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire James Tierney soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le MERCREDI, 21me jour de janvier 1891, à 11 heures A. M., afin que l'insolvable leur soumette un tableau de ses affaires, et qu'il obtienne sa décharge de toute dette; pour élire un syndic et de prendre en considération toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire James Tierney insolvable, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
8 jan—8 14 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,832—Division E.—Geo. M. Stockinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire George M. Stockinger soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 20me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6jan—6 11 15

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,244—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ramos Rivet, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 JANVIER—CLASSE No 106
Tirage de 4 heures P. M.

44	57	8	56	35	74	39	32	36	26	11	72	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 8 janvier 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 JANVIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500 ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payerons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore cinq ans. CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des Deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRÈS FORTE VENTE

—DU—

BIEN-FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civile

COMPRENANT:

Une résidence à deux étages, No 29, rue Constance.
Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.
Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.
Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.
Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.
Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.
Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.
Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Erato, Calennié et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Calennié, et cent vingt-six pieds six pouces sur l'autre ligne latérale, à une distance à laquelle elle fait un écart vers la ligne supérieure de vingt-neuf pieds six pouces, et s'étend de là à une autre profondeur de seize pieds cinq pouces, la ligne du fond mesurant seize pieds quatre pouces, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Calennié et Erato, contenant un vestibule, deux salons, une salle à manger, une cuisine, six chambres à coucher, une allée, et en retrait du trottoir, situés dans le voisinage des écoles, des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.

2° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le susdit district et l'ilet que le lot ci-dessus, désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1859, déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire, et mesurant (mesure anglaise) trente-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, très solide et admirablement construit, connu comme le No 318 rue Magazine, contenant sept grands appartements bien aérés, un bâtiment à deux étages dans le fond, une grande cour, etc. La maison est en retrait de la rue.

3° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé au bureau de James Fahey, notaire, le 21 octobre 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'ilet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

4° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que le lot ci-dessus désigné par le No 12 et mesurant 32 pieds de face à l'avenue Louisiana, sur 140 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'ilet borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

5° **Quatre certains lots de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement et mesurant, Les lots Nos 3 et 4, 32 pieds chacun de face à la rue Constance, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent:

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'ilet borné par la rue Magazine; un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, auvent, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvents. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

6° **Six certains terrains** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désigné par les Nos de 1 à 6 inclusivement, et mesurant comme suit: les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchant et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt-six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière, et le terrain No 6, un terrain (key lot) fait face à la rue Antonine, trente deux pieds; trente-deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélia, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos de 1 à 5, de cent-cinquante huit pieds et trois lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent les **cinq cottages désirables en bois** Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélia, dans le carré d'ilet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur environ cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélia et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan, pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

7° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Peydras et Lafayette, conformément à un plan de Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Peydras; et soixante-un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

8° **Un certain terrain ou morceau de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 6 janvier 1829, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ancien notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mollain, de quatre-vingts pieds neuf pouces; de là devenant plus droit de quatre pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

9° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, en cette ville; le dit terrain mesurant vingt pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur soixante-cinq pieds neuf pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

10° **Un autre certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en septième, huitième, neuvième et dixième lieu, comprennent **les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits** portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la mieux conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 déc—15, 22, 29,—Jan 5, 12, 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs E. O. Martinstein et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,749—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier, 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, (et la rue du fond étant la rue Royale), désigné par le numéro quatre sur un plan de Louis Surgi, le 16me jour d'avril 1847, ayant, au pied américain, vingt-trois pieds quatre lignes de façade rue Bourbon sur une profondeur de cent un pieds sept pouces sur la limite qui le sépare des terrains Nos un, deux et trois et l'autre côté ayant la même profondeur mais se rétrécissant de deux pieds à une distance de cinquante-huit pieds huit pouces et mesurant vingt un pieds sur la limite inférieure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec cent vingt-cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit deux cent dix-neuf dollars, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1881 et de plus la somme de deux mille deux cents cinquante piastres le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital: avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1883, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1884, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1885, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1886, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1887, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1888, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire, la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque, à savoir la somme de neuf mille piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, qui sont en charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29déc—29—5 12 19 26 31 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pelican Insurance Company of New-Orleans vs Stephen Banville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,485—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges en servitudes qui lui appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Esplanade, Chartres et Quartier, mesurant au pied anglais, vingt-neuf pieds six pouces deux lignes de face à la rue de Decatur (anciennement Levée), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-onze pieds et six lignes.

Etant la même propriété que le défendant acquit par achat de Mme Joséphine Boscall, veuve, etc. par acte pardevant Octave de Armas, notaire, le 22 mars 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 22 29—janv 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 73 rue St-Antoine.

Joseph Hopinache vs Raphael Mascaro, tuteur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,456—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Morales, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle et est une partie du lot No 347 de l'ilet No 32, sur un plan fait le 1er septembre 1809, par J. Pilié, voyer de la ville, déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire en cette ville, laquelle portion de terre doit être prise à une distance de trente pieds de la rue Morales et mesurant trente pieds de face à la rue St-Antoine, sur soixante pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.

La portion de terre ci-dessus décrite fait partie d'une plus grande portion de terre, acquise par la feu Mme Anna Mascaro, comme suit: un tiers indivis comme héritière pour cette portion de son père et de sa mère défunts, d'après un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juillet 1881, et les deux autres tiers indivis par achat de ses co-héritiers, d'après un acte passé le 1er février 1882 pardevant Oscar Drouet, ancien notaire.

Et la dite propriété appartient maintenant aux défendeurs ci-dessus mentionnés comme derniers et seuls héritiers de leur mère défunte, Anna Mascaro

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15déc—15 22 29 jan5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Septième District.

Louisiana Homestead Association vs Joseph H. Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 107, borné par l'avenue Carrollton, les rues Burthe, Short et Troisième, mesurant chacune trente pieds de face à l'avenue Carrollton, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, bornées sur le côté le plus rapproché de la rue Troisième par la propriété de M. Williams, et sur le côté le plus près de la rue Burthe par la propriété des héritiers de H. H. Gogreve, et composées du tout des lots de devant Nos 4 et 5 sur toute la profondeur des dits lots, moins cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
5 jan—5 12 19 26—fev 2 7

LE TICKET REPRESENTATIF DU NEW ORLEANS BOARD OF TRADE, LIMITED.

Election le 19 Janvier 1891.

Pour Président—F. J. ODENDAHL, de Glover & Odendahl.
Pour 1er Vice-Président—LOUIS RUCH, propriétaire du Perseverance Rice Mill.
Pour 2me Vice-Président—PEARL WIGHT, de Woodward, Wight & Co., Limited.
Pour 3me Vice-Président — JAMES J. SCHMIDT, de Schmidt & Ziegler.

POUR DIRECTEURS:

ISAAC LEVY, Rice Miller.
J. B. CAMORS, de J. B. Camors & Co.
HY. GEHL, Rice Broker.
W. H. TIETJEN, de Robt. Carey & Co.
SIMON PFEIFER, de S. Pfeifer & Co.
L. J. COURTIN, Rice Broker.
JNO. A. HUBBARD, Rice and Sugar Receiver.
JNO. F. SIMPSON, de Simpson & Vizard.
JNO. VAN DORP, Exportateur de Grains.
J. HY. LAFAYE, Flour Broker.
GEO. B. PROCHASKA, Rice Miller.
LAZARE LEVY, de Hahn & Levy.

Les Directeurs suivants continuants pendant l'année prochaine:

Colonel Louis Rush,	I. H. Stauffer, Jr.,
Adolph Schreiber,	John T. Gibbons,
Louis P. Rice,	B. Jeff. Bryan.
Patrick McCloskey,	Jno M. Parker, Jr.,
Thos J. Stanton,	J. Watts Kearney,
Charles Dittmann,	Selim Barnett.

30déc—30 jan1 á 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Prieur.

J. S. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit; le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept, et mesurant trente-huit pieds de façade rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham par acte pardevant B. Rouen, notaire, le 4 février 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha E. Henley vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,797.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., située dans le 5me district de cette ville, dans McDonoghville, sur la rive droite du fleuve et étant la moitié du lot désigné par le No 7 de l'ilet No 12 sur le plan primitif fait par Joseph Pilié, daté le 5 décembre 1832, et déposé au bureau de A. Grivot, ex notaire public en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Jackson, sur cent quatre vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, compris entre le Marché, les rues Jackson, Madison et Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6jan—6 13 20 27 fév2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Magazine et Delachaise, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Live Oak et Aline.

James Fahey, tuteur du mineur E. Peter Pochelu vs Joseph Wessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,624.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième (6me) district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Live Oak, Delachaise et Aline, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, d'après le plan No 52 et mesurant comme suit: le terrain No 5, vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Magazine et Delachaise, et a vingt-sept pieds six lignes de façade rue Magazine trente-sept pieds un pouce et trois lignes de largeur à la limite du fond, cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de la rue Delachaise et cent vingt-huit pieds trois pouces de profondeur sur la limite du terrain No 5.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 janv—5 12 19 26—fév 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Maria Gomilla Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,131—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Une certaine portion de terre ou morceau de terrain**, situés dans le premier district de cette ville, carré compris entre les rues Julie, Cypress, Howard et Liberté, ayant les dimensions suivantes, savoir: vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Julie, cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, soixante-dix neuf pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard, et soixante-treize pieds quatre pouces, plus ou moins, sur la ligne qui s'étend de la rue Cypress vers la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, passages, privilèges qui y appartiennent; laquelle propriété était acquise par Ed. Pras de la Fabrique de Mousse, avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement et attachées à la dite propriété.

2° **Un certain terrain**, situé dans le Second District carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas, voyer, le 19 janvier 1852 et déposé en l'étude de Théodore Dorlocourt, notaire en cette ville, lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds, plus ou moins, de façade rue Chartres, sur une profondeur de soixante-quatre pieds, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144, mille cent quarante-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an à partir du 1er novembre 1876, et en plus la somme additionnelle de $1,924, le montant des contributions sur les dites actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir la somme de $7,488, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme mille cent quarante-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1876 et en plus la somme de dix-neuf cent vingt-quatre dollars montant de la contribution sur 104 actions du dit stock avec intérêt à 8 pour cent par an sur $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dite dette du fonds capital hypothéqué des dites 104 actions qui n'est pas encore due, mais dont paiement pourra être demandé en vertu de la charte et règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille quatre cent quatre-vingt huit dollars, et, l'acquéreur assumera les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste s'il en est du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Co. vs. Mme E. M. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,584.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, et désignée par la lettre B, No 153, sur un plan tiré par Arthur de Armas, le 25 mars 1871 et déposé comme plan G.A. à l'étude de Théodore Guyol, notaire, pour référence. La dite portion de terre est bornée par les rues Dupré en Cinquième et Upperline, est de forme triangulaire et est subdivisée en sept lots d'après le dit plan, et a été achetée par Alex. McKee, de la succession de Henry Farish, par un acte passé à l'étude de Théodore Guyol, le 25 avril 1871. Acquis par Emma Adams par achat de Alexander McKee d'après un acte pardevant Théodore Guyol, notaire, le 5 septembre 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22déc—22 29—5 12 19 24 janv.

Succession de Mme Veuve Lisette Krekeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Lisette Krekeler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6 11 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'intérêt pour les petits capitalistes.

MAISON DE RÉSIDENCE

Dans le Premier District, rues Prytanée et Magazine, rapportant de bons revenus.

Succession de Mlle Emilie Julie Green.

No 31,110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Vente à l'encan, à un crédit de longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 5me jour de janvier 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après décrite:

1° La maison de résidence double, à deux étages, en bois, Nos 134 et 136 rue Prytanée, entre Uranie et Polymnie, décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Prytanée, Colisée, Uranie et Polymnie; lequel terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Prytanée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison touche au coin de la rue Polymnie et fait face aux élégantes demeures de MM. Maginnis, Barkley et Agar.

2° La rangée de quatre maisons de résidence en bois, à deux étages, Nos 486, 488 1/2, 490 et 490 1/2 rue Magazine, à l'angle nord-est de la rue Orange, décrite comme suit: Un certain coin ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Orange, Race et Constance, et ayant 58 pieds de façade rue Magazine sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Orange, entre lignes parallèles, et forme l'angle des deux dernières rues mentionnées, dimensions plus ou moins; lequel terrain ou morceau de terre est composé des terrains Nos 11 et 12 sur un plan de B. Boisson, voyer, le 7 décembre 1832.

3° La maison de résidence double à deux étages en bois, Nos 398 et 400 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, décrite comme ci après: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désigné par le No 4 sur un certain plan de même et d'autres terrains annexé à un acte en partage passé pardevant H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840. Le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds.

4° Une rangée de trois résidences en bois à deux étages, Nos 410, 412 et 414 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, désignés comme suit: Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désignés par les Nos 7 et 8, sur le plan ci-dessus annexé à un acte de partage passé pardevant H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840; lesquels dits lots mesurent chacun 31 pieds 11 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes ces résidences sont situées dans des plus sains districts de cette ville bien pavée et dans une partie bien déchargée, accès facile au centre des affaires, par plusieurs lignes de cars et touchant des églises et écoles et est toujours occupé par des familles respectables et riches. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions des baux qui seront annoncés au moment de la vente ou avant, en s'adressant aux encanteurs.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, à un et deux ans, avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
7jan—7 17 24 31 fév7

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.

Coin des rues Dumaine et Peters.
S'imposant sur toute la Levée.
Vente péremptoire sans limite.

Succession de S. Alexander.

Vente en partage.

No 29,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre le plan de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant au pied américain 26 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters, sur 64 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No 2, 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus et le dit lot désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Bringier, voyer, le 21 décembre 1832, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray, en date du 13 mars 1848, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 29 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant la rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 11 lignes sur le côté vers la rue Dumaine, 34 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St-Philippe et 28 pieds 8 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos 1, 2 et 3 et lieux et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contenant les stipulations usuelles de cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
27 déc—27 28—3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Maisons de résidence, 13 et 17 rue des Marais entre Canal et Douane.

A L'ENCAN.

Lawrence H. Christeson vs Mrs Katie Gilbertson & als.

No 30,774—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 9 octobre 1890, et signé le 17 octobre 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci après décrite:

1° Deux morceaux et portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Canal et Douane, lequel ilet est désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella, ancien notaire, le 2 décembre 1850, et mesurant 18 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue des Marais sur une profondeur de 97 pieds entre lignes parallèles. L'autre morceau ou portion de terre est contigu au dit terrain No 4 à l'arrière, commençant à un point où la ligne inférieure intersecte la ligne supérieure dudit terrain No 4 à une distance de 97 pieds de la ligne de la rue des Marais, et s'étendant dans la direction de la rue de la Douane, 56 pieds, 9 pouces, 2 lignes, plus ou moins, de profondeur, la ligne supérieure duquel est un prolongement de la ligne supérieure dudit terrain No 4; lequel morceau ou portion de terre se compose des portions à l'arrière des terrains Nos 2 et 10 sur ledit plan susmentionné.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 13 rue des Marais, ayant 8 chambres, cour pavée, 2 citernes, hydrant, etc.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 19 septembre 1867, mesurant 18 pieds, 1 pouce de façade rue des Marais, sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 17 rue des Marais, ayant 8 chambres. Ces splendides maisons de résidence ne sont qu'à 10 minutes de marche du centre de la ville et seront toujours bien louées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire.
17déc—17 20 27 jan3 10 17

Bureau de la compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, coin Carondelet et Huitième—Nlle-Orléans, 1er janvier 1891.

Une assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu le lundi, 12 janvier 1891, de 10 heures A. M., à midi, pour l'élection de directeurs pour servir pendant l'année courante.

Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 12 janvier 1891.

V. RIVIÈRE, Secrétaire.
9 janv—9 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 9 janvier 1891, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptées pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 9 janv—1f

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, d'un étage et demi, No 546 rue Dauphine.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, No 735 rue St-Claude.

Dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE,
A des conditions faciles, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement rendu le 10 juin 1890 et signé le 14 juin 1890, dossier No 29,957 dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Le cottage No 735 rue St-Claude.

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues St-Claude, anciennement Bons Enfants, Marais, anciennement Morales, Félicians et Clouet, désigné comme lot No 13 et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de 117 pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois couvert en ardoises**, connu comme le No 735 rue St-Claude, contenant trois chambres, citerne, etc., et se loue $6 00 par mois.

Cottage coin Dauphine et Washington.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville étant le lot No 12 de l'ilet No 164, borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et Washington, anciennement Poète, lequel mesure 31 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur et façade à la rue Washington de 73 pieds 1 pouce et 4 lignes, plus ou moins, desquels deux rues il forme l'encoignure.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois couvert en ardoise d'un étage et demi**, contenant 6 chambres, citerne, hangar et hydrant, et se loue à raison de $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux. Les taxes de 1891 devant être assumées par les acquéreurs en outre du prix de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21déc—21 28—janv 4 11 18 24

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Mme Barbara Steele.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. Division B—No 31,355.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE rendu et signé le 24 décembre 1890, par l'Hon Fred D. King, juge de la susdite cour et à la requête de l'administratrice de la susdite succession, je procéderai à la vente, le VENDREDI 9 janvier 1891, à 11 h. A. M., au No 52 rue Troisième près St-Thomas—

Un lot d'ameublement de salon et chambre à coucher, et d'ustensiles de cuisine, ensemble avec les nattes, tapis, pendules, ornements linge de lit et de table, lounge, lampes et le contenu du local. aussi.

1 chaise en dentelle, 1 lot de bijouterie, un lot d'argenterie et une paire de boucles d'oreilles en diamant.

Conditions—Comptant.
STEPHEN J. DERBES, encanteur.
28 déc—28—2 10 janv

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites pour bâtir de valeur

—A—

Alger, ou cinquième district 100 TERRAINS

Attenant aux ateliers du Southern Pacific Railroad Company et d'autres industries.

Succession de W. L. Palmer.

No 28 156—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. E. Robinson encanteur bureau, 164 rue de la Commune—SAMEDI, 24 janvier 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 décembre 1890, Dossier No 28,156 pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

1° Un certain ilet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 42 et borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Thayer et Peter, divisé en vingt-cinq lots, numérotées de 1 à 25 inclusivement, et mesurant comme suit: Les lots 1 à 8 inclusivement, se touchent et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de façade rue Thayer sur 120 pieds de profondeur. Le dit lot No 1 forme le coin de l'avenue Thayer et de l'avenue Pacifique, et le lot No 8 forme le coin de la rue Thayer et l'avenue Elmire et mesure 29 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Elmire.

Les lots Nos 10 à 17 inclusivement, se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Elmire sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le dit lot No 17 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Peter. Le lot No 18 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Peter et mesure 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur et façade sur la rue Peter de 123 pieds 8 pouces. Les lots 19 à 25 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

2° Un certain ilet de terre situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 113 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Market et Evelina et divisé en 21 lots de 1 à 21 inclusivement lesquels mesurent comme suit: de 1 à 6 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 1 forme le coin de la rue Evelina et de l'avenue Atlantique. Les lots 7 à 14 inclusivement mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur, le lot No 7 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Atlantique

Le lot No 15 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Pacifique et mesure 28 pieds de face à la rue Market sur une profondeur et façade à l'avenue Pacifique de 120 pieds. Les lots 16 à 21 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 21 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Evelina, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

3° Un certain carré d'ilet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 180 et borné par les avenues Pacific et Elmire et les rues Newton et Homer, divisé en 20 terrains et numérotés de 1 à 20 inclusivement et mesurant comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Homer et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 2 à 9 tous deux compris se touchent et mesurant, chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, tous deux compris, se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Homer, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade l'avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

4° Un certain carré d'ilet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 176 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique, les rues Newton et Decatur, et divisé en 20 terrains de 1 à 20 inclusivement, et mesurant comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces rue Newton. Les terrains de 2 à 9, les deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Atlantique, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 8 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, tous deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce, 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Newton de 122 pieds 8 pouces; le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

5° Un certain carré d'ilet situé dans le cinquième district de cette ville, connu comme le carré d'ilet No 223 borné par les avenues Elmire et Pacifique et les rues Lapeyrouse et Socrates, et a une façade à chacune des rues Lapeyrouse et Socrates de 247 pieds 4 pouces, et une profondeur à chacune des avenues Pacifique et Elmire de 300 pieds 6 pouces. Le tout d'après des plans de W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, copies desquels sont faites par G. W. C. Behan, daté le 17 décembre 1890, actuellement en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit garanti par hypothèque et billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt, lien du vendeur et honoraires d'avocat ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 déc—30 30—janv 3 10 17 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Mer.

Cour Civile de District, Dossier No 29,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1890—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis-plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues St-David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 129 pieds de face à la rue St-Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16 23 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
7 jan—7 10 17 24 31—7 fév

Terrain rue St-Philippe, terres dans la paroisse St-Tammany et actions.

Succession de Martin Wyss.

Cour Civile de District, dossier No 31 297.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 janvier 1891—

1° Un lot de terre avec toutes améliorations qui en dépendent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Philippe, Ursulines, Prieur et Johnson mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 98 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

Propriété dans la paroisse St-Tammany.

2° Toute cette portion de terre connue sous le nom de "Braxton Loyd tract" située dans la paroisse St Tammany, en cet Etat, coloriée bleu d'après un plan ou croquis fait par W. J. McCulloch, arpenteur, le 26 juin 1869. Laquelle portion de terre se trouve à l'est de la ligne B F, d'après le dit croquis plan, et est désignée par les lettres B. C. D. I. J. K. L et B. contenant 380 11/100 acres. La présente propriété se trouve au "Chinchuba Creek," Greensburg District section 38 Township 7, rangée sud onze est. Etant la même propriété acquise par le défunt de Gabriel Dubos par acte passé pardevant Wm Kennedy, député commis et ex-officio notaire, le 31 janvier 1887, enregistré dans la paroisse St-Tammany, Lac, bureau des aliénations livre H, folios 45 46 et 47.

Aussi 10 actions du Peoples Homestead Association de $200 chacune—Série 7.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
7 janv—7 10 17 24 31—7 fév

Argenterie, Meubles Antiques, Pendules, Tapis, &c.

Succession de Vve Catherine Skinner, No 31,322.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—VENDREDI 16 janvier 1891, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 janvier 1891—

Un lot de meubles antiques, secrétaire français, pendule, meuble de salon, tapis, &c. &c.

Aussi—Argenterie et plaqué
Conditions—Comptant. 7 janv—7 12 16

Vente à 12 mois de crédit.

SALON DE BILLARD

Succession de Elizabeth Rehorst et de A. W. Machenon son époux—No 30,843.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 13 janvier 1891—Il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dauphine et Canal, au premier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1890—

Toute l'installation du salon de billard comprenant sept magnifiques billards, queues, billes, meubles, etc., etc.

Aussi le terme non expiré du bail échéant en octobre 1891, à raison de $75 par mois. L'acquéreur assumant le dit bail jusqu'à son expiration en octobre 1891. Le tout sera vendu en bloc et pour ce qui s'y rapportera

Conditions—L'acquéreur fournira un billet ou bon à douze mois de crédit parfaitement endossé et négociable.
1er janv—1er 6 13

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Résidences Confortables, Dans le Troisième District.

Nos 42 et 44 rue Congrès près Royale.

Succession de Mme C. Trockenbrod, femme d'Illamine Harney.

No 31 261—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre, 1890, et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Les deux jolis cottages simples Nos 42 et 44 rue Congrès, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Congrès, Dauphine, Royale et Elmire, mesurant 45 pieds 8 pouces face à la rue Congrès sur une profondeur de 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse No 42 contient une galerie sur la façade et trois chambres, allée sur le côté, cour, hangar et citerne, etc.; et la bâtisse No 44 ayant une galerie sur la façade, couloir et quatre chambres, cour sur le derrière, hangar, citerne, allée sur le côté, etc. Ces résidences confortables se recommandent d'elles-mêmes à ceux qui cherchent un logement et ceux qui veulent placer un petit capital.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit en un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de vingt pour cent comptant sera requis.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13déc—13 20 27 jan3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété vacante et de valeur

Faisant face au Bayou St-Jean et le chemin coquillé du Fort Espagnol

—ET—

Sept terrains contigus de choix pour bâtir, près de l'avenue Canal.

Succession de feu le Colonel CAMILLE E GIRARDEY.

No 26,875—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté 5 décembre 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Trente-neuf ilets et parties d'ilets de terre**, sur et près du Bayou St-Jean et situés près de son intersection avec le canal Marigny, désignés par les Nos 1, 2, 4 et 7, d'après un plan dressé par A. G. Burley et N. C. Jones, experts, annexé à un acte de partage passé pardevant Octave de Armas, le 24 février 1868 et plus minutieusement décrits dans un acte de vente du 20 mai 1878, de la Banque du Sud à Mme C. E. Girardey, pardevant Chas T. Soniat, notaire, et d'après un plan qui sera exhibé à la vente. Voir le plan à la Bourse des Encanteurs. Une bonne occasion pour spéculer.

2° **Sept lots de terre de choix contigus**, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Canal et Hagan, les rues Douane et Rendon, désignés par les Nos 18 à 24, de l'ilet No 131, sur un plan fait par G. T. Dunbar, voyer, en date du 12 décembre 1848, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire; les dits lots mesurent comme suit: Le lot No 18 mesure 34 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Rendon sur 153 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 19 à 24 inclusivement, mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 19 formant l'encoignure des rues Douane et Rendon, juste avant la Station des chars de la rue du Canal et près de l'Eglise du Sacré Cœur.

Conditions—Comptant. Un dépôt de vingt pour cent comptant sera requis pour tier vente.

Actes de vente pardevant Jos N. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6 13 20 27—jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage en bois,

No 237 rue Harmony, près Carondelet.

Succession de Patrick George Sullivan.

No 31,490—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 décembre 1890, et rendu dans la susdite succession intitulée—

Le cottage en bois, No 237 rue Harmonie, dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Harmonie, Pleasant, Carondelet et Baronne, mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Harmonie, sur 100 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La maison contient trois chambres et cuisine, hangar, cave, large cour et porte-cochère; loué pour $96 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13déc—13 20 26—jan3 10 17

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolitan ..., chez Dacet, coin Douane et Dauphine, ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de L. H. Tower.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 24,774.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 19 janvier 1891, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 janvier 1891, pour le compte de la dite succession—

Divers certificats de stocks et billets à ordre enregistrés en cour.

Conditions—Comptant.
8jan—8 13 17 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante et parfaitement située pour une famille.

No 384 rue Septième, à quelques pieds de l'avenue St-Charles.

Amos Kent vs. Mme L. F. Kent, individuellement et tutrice et al.

No 925.—Dix-huitième Cour de District Judiciaire, pour la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'Hon. James M. Thompson, juge de la Dix-huitième Cour de District Judiciaire, paroisse Tangipahoa, Etat de la Louisiane, en date du 29 novembre 1890, et en vertu d'une commission de la même honorable cour, en date du 10 décembre 1890, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues **Septième, Huitième, St-Charles** (ci-devant Nayades) et **Prytanée**, anciennement dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, en cet Etat, ledit terrain ou morceau de terre mesurant cinquante cinq pieds de façade rue **Septième**, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, et est la partie à côté de ou la plus proche de l'**avenue St-Charles**, de ces trois terrains désignés par les Nos 26, 27 et 28 du carré d'ilet No 101 maintenant No 230 d'après un plan de Henry Moelhausen, voyer, du 4 mai 1844, déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire en cette ville, et d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 20 mai 1871: lesdits terrains en morceau de terre se composent du tout du terrain No 28 et d'une partie du terrain No 27, tels que les acquéreurs une copie dudit plan de A. D'Hémécourt, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages et avantages qui y appartiennent en quelque sorte; étant la même propriété achetée par Amos Kent et James Fluker Kent de Mme Clara Annie Kent et de son époux le 9me jour du mois de juillet 1886, pardevant Bussière Rouen, notaire, lequel acte est dûment enregistré au bureau des Transferts livre 126 folio 128, et laquelle propriété fut achetée de Booth Fayette Glover, le 6me jour du mois de décembre 1886 et enregistrée dans le livre 114, page 111.

Les améliorations comprennent cette élégante maison de résidence à deux étages, en bois, pour famille, ayant au premier étage une vaste galerie de façade, corridor, salons doubles à arche, salle à manger, office, et cuisine; et six chambres à coucher, chambre à bain à eau froide et tout les accessoires au second étage; deux citernes, chambre à bois lieux d'aisances, etc. La propriété s'élève sur un vaste terrain admirablement bien tracé sur une pelouse qui compte nombre de plantes de choix et de fleurs, des orangers et autres arbres, etc. Elle porte le numéro municipal 384 de la rue Septième. La propriété est vendue sujette à un bail de W. T. Benedict, au taux de quarante cinq dollars par mois, expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant S. M. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 déc—13 20 27—janv 3 10 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

—ET—

Ville de la Nouvelle-Orléans.

BONS.

Actions de Banques et d'Assurances, Actions et Bons de chemins de fer à cheval et à vapeur.

Actions et Bons de la Compagnie du Gaz et des Bourses.

MOBILE.

Bons de chemins de fer urbains

—ET—

Montgomery, Ala.

Bons de la Compagnie des Water-Works.

Une occasion rare pour les capitalistes d'investir dans de bonnes garanties.

Succession de Mme Virginia W. Burbridge.

No 31,677—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, le 14 janvier 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 3 janvier 1891 et rendu dans la succession ci-dessus, les bons et actions décrits ci-après:

ACTIONS DE BANQUE.

1° 126 actions du fonds capital du New Orleans Canal & Banking Company, valeur au pair $100 par action.

2° 104 actions du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana, valeur au pair $100 par action.

ACTIONS D'ASSURANCES.

3° 100 actions du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company, valeur au pair $100 par action.

4° 242 actions du fonds capital du Home Insurance Company, valeur au pair $100 par action.

5° 154 actions du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company, valeur au pair $50 par action.

6° 190 actions du fonds capital du St Charles Street Railroad Company, valeur au pair $50 par action.

7° 5 bons de $1,000 chaque du Morgan's Louisiana Railroad Company.

8° $10,000 de bons émis par le Mobile Street Railroad Company de Mobile, Ala.

9° 5 actions du fonds capital du New Orleans & Gulf Railroad Company.

ACTIONS DU GAZ ET DES WATERWORKS.

10° 212 actions du New Orleans Gas Light Company, valeur au pair $100 par action.

11° $3,000 bons émis par le New Orleans Gas Light Company

12° $15,000 bons émis par le Montgomery Water Works Company de Montgomery, Ala.

ACTIONS DE BOURSE.

13° 1 action du New Orleans Cotton Exchange Stock

14° 1 action du New Orleans Sugar Exchange.

BONS D'ETAT ET DE VILLE.

15° $17,800 Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane.

16° $5,580 Bons constitutionnels de l'Etat de la Louisiane.

17° $10,000 Baby Bonds de l'Etat de la Louisiane.

18° $22,000 Certificats Bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans émis pour Coupons consolidés.

19° $8,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant en chèques certifiés avant le transfert.
4 jan—4 10 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

Résidence Confortable,

No 63 RUE PALMYRE,

Coin sud-est de la rue Prieur.

Mme Elizabeth Ferguson vs William F. Ferguson et als

—No 31,246—

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Un Joli Home ou Bon Placement.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 24 novembre 1890, et signé le 2 décembre 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La résidence en bois à deux étages confortable et bien bâtie No 63 rue Palmyre, coin sud est de la rue Prieur, dans le Premier District de cette ville, ayant doubles salons, chandeliers, salle à manger et couloir, sur le premier étage et plusieurs chambres à coucher, terrasse, etc. au second étage. Le gaz partout; cour pavée et deux citernes. Le lot de terre mesure 19 pieds plus ou moins de face à la rue Palmyre, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Prieur.

La propriété est située dans une des meilleures parties du troisième ward, dans l'ilet qui se trouve immédiatement en face de la nouvelle grande Cathédrale de St-Joseph, à proximité du centre des affaires et ayant toutes les facilités et se trouvant entre deux principales rues, Canal et Commune.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Kirchner, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
24déc—24 8 13 20 27 jan 3 10

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Vins, Liqueurs, Etc.

No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de John Schafer et de Aloise Michael, sa femme.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté du 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan, MERCREDI, le 14 janvier 1891, à 11 heures A. M., au magasin coin des rues Antonine et Laurel—Un assortiment de choix de groceries, etc., chevaux et voitures.

Conditions—Comptant. 9jan—9 10 13 14